



DuCaTioN NaTioNaLÉ

Trimestriel - Abonnement : 3€ - Le n° : 1€ - Imprimé au SCS CFDT Orléans - Dr de publication Michel de PEYRET
✉ 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLEANS ☎ 02 38 22 38 59 - CPPAP 1021 S 07551 - ISSN 1280-0929

Bulletin Académique n° 184 de mars-avril 2018

Arrogance et frénésie

L'arrogance du gouvernement MACRON-PHILIPPE est de moins en moins supportable, avec sa frénésie de réformes à la hussarde dans un sens ouvertement libéral qui finit par irriter même les plus réformistes des organisations syndicales, comme on le voit avec la SNCF, et comme on l'a vu le 22 mars avec les manifestations des agents des fonctions publiques (p.2). De là à imaginer la révolte générale comme en Mai 68 ? On verra bien...

En attendant, dans l'Education Nationale, ce ministère bat des records de désinvolture à l'égard des personnels et de la notion de service public. Quelques exemples. Le dernier en date touche aux **services d'orientation** : sans aucune concertation préalable, le gouvernement annonce, dans la future loi sur l'apprentissage et la formation professionnelle, le transfert aux Régions de l'information sur les formations et la fermeture des CIO. Quel mépris du gouvernement pour ses propres agents ! Il leur signifie qu'une partie des missions qu'ils remplissent n'a pas d'utilité sociale. Les propositions CALVEZ-MACRON pour la **voie professionnelle** sont très inquiétantes et rien ne permet d'anticiper l'impact des mesures proposées sur les conditions de travail et d'enseignement des personnels. Le Sgen-CFDT a déposé une alerte sociale sur les conditions de l'**école inclusive** et, à ce jour, aucun relevé de conclusions n'a pu être finalisé, sans doute le traitement du sujet sur le fond n'est-il pas stabilisé au sein de l'appareil ministériel. Pourtant les attentes des personnels sont grandes. Dans les **collèges**, l'**assouplissement** de la réforme, la stagnation ou le retrait de moyens ont contraint les équipes à des choix difficiles entre options et dispositifs servant les EPI et l'AP.. Le **Lycée mode BLANQUER** : pas besoin d'entrer dans les détails pour y trouver le diable ! Le fond ne convient pas et la réforme ne répond pas aux enjeux. Le ministère est en passe de rater une **réforme du bac** qui aurait pu faire sens pour les élèves et pour les personnels, et aurait dû servir l'intérêt général.

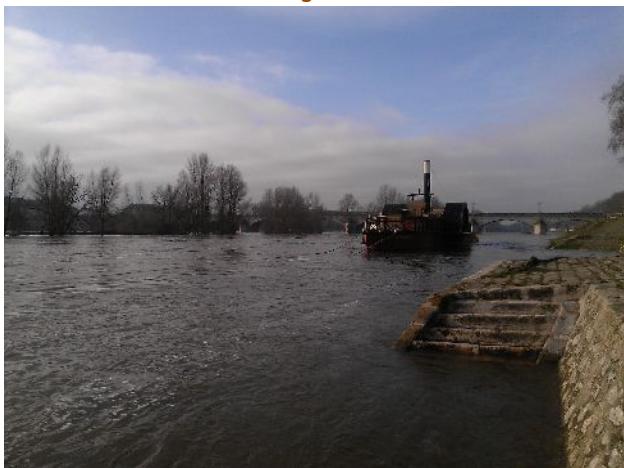
De la maternelle à l'Université, on reste sur sa faim. Ainsi, les « **Assises de l'école maternelle** » sont d'abord la mise en scène d'une annonce présidentielle de porter à 3 ans l'obligation scolaire à partir de la rentrée 2019 (80 % y sont déjà !) mais la vraie question est de permettre à chaque enfant de réussir sa scolarité et de garantir de bonnes conditions de travail aux professionnels de la petite enfance ! A l'autre bout de la scolarité, la loi « **Orientation Réussite Étudiante** » ne correspond pas à la réforme que voulait le Sgen-CFDT, en particulier parce qu'elle ne traite ni de la question des filières sélectives et de la différence des moyens alloués entre ces filières et les non sélectives, ni de la question des moyens dans son ensemble. La suite du mouvement étudiant pourrait exacerber les tensions alors qu'approchent les examens. Alors, Mai sera chaud ?

Michel DE PEYRET

SITE DE DEPOT
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 12 avril 2018
A distribuer avant le 17/04/2018

Attention : ça va déborder !



Crue de Loire à Orléans, printemps 2018

Actions pour les fonctions publiques

Si le *Sgen-CFDT Orléans-Tours* a décidé d'appeler à la grève du 22 mars, à l'instar d'autres syndicats CFDT des trois fonctions publiques, avec la plupart des autres organisations syndicales de fonctionnaires et assimilés, cela ne l'empêche pas de se reconnaître aussi dans le positionnement de la **CFDT Fonctions Publiques**.

A noter, les autres organisations syndicales (FSU, CGT, FO) n'ont invité la CFDT à préparer cette action du 22 mars que dans un seul des six départements de la Région Centre Val de Loire ! Nous publions sur notre site le [Communiqué intersyndicale Loiret 22 03 2018](#).

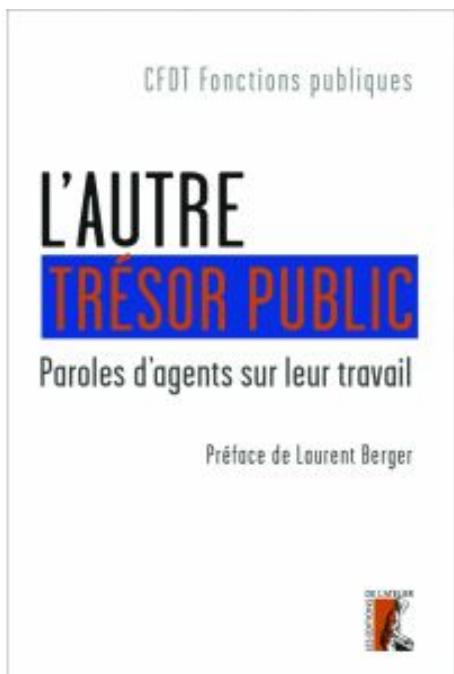
LA GREVE N'EST PAS LE SEUL MOYEN D'ACTION

Cependant la CFDT a décidé d'organiser ses propres mobilisations pour les fonctions publiques toute la semaine du 19 mars 2018, pour accompagner les syndicats dans la préparation des actions décidées localement.

L'OBJECTIF ETAIT DOUBLE :

- aller à la rencontre des agents pour parler avec elles et eux de notre travail au service du public
- engager le dialogue avec les usagers à l'occasion par exemple de rassemblements dans des lieux publics.

L'UFFA (Union des Fédérations CFDT de Fonctionnaires et assimilés) et la confédération ont mené dans la semaine du 19 mars des actions en direction des parlementaires qui ont tout·e·s déjà reçu le livre *[L'Autre trésor public](#)*.



S'EXPRIMER SUR LES PROJETS GOUVERNEMENTAUX

Dans la semaine du 19 mars, plusieurs instances ministérielles ont été autant d'occasions de prendre la parole sur les projets gouvernementaux en matière d'action publique et de fonctions publiques.

Pour faciliter la réalisation de ces actions, pour que la CFDT prenne sa place dans la mobilisation, la fédération avait déposé auprès de 4 ministères de nos champs de syndicalisation, un **préavis de grève courant du 19 au 23 mars**.

Comme l'ont dit nos élue·s à l'occasion du mouvement interacadémique, nos collègues ont du mal à croire à la volonté du gouvernement d'avoir une gestion plus humaine des agents publics. Alors que le ministre évoque la nécessité de revaloriser les enseignants, il semble parfois prêt à se contenter d'**une reconnaissance symbolique**.



En réalité, depuis le début de la nouvelle mandature, nous constatons surtout que **la plupart des décisions concernant les agents publics sont négatives**, sans compter les propos relevant de la provocation d'un ministre transformant l'indemnité de départ volontaire en plan de départ volontaire :

- gel du point d'indice
- rétablissement du jour de carence
- report des mesures 2018 de PPCR
- diminution des recrutements de personnels du second degré, et suppression de postes dans les académies, sur fond de suppressions de postes dans les fonctions publiques
- tentation de recourir plus largement à l'emploi non titulaire.

C'EST UNE AUTRE POLITIQUE QU'IL FAUDRAIT...

Pour donner confiance aux agents de la fonction publique, notamment de l'Education Nationale, et attirer de nouveaux personnels, le gouvernement doit changer son fusil d'épaule. La CFDT tout entière le rappelle constamment et continuera de le faire pour infléchir fortement les décisions gouvernementales qui feront suite aux travaux du « *comité action publique 2022* » (« CAP 22 »).

NOUS NE LAISSERONS PAS LE GOUVERNEMENT CONTOURNER LE DIALOGUE SOCIAL NI DEGRADER LES SERVICES PUBLICS ET L'IMAGE DE CELLES ET CEUX QUI Y TRAVAILLENT AU SERVICE DE LA POPULATION.



Manif à Orléans

Dans notre région, la mobilisation est loin d'avoir été ridicule (y compris pour le SGEN et la CFDT).

Sur ce dossier totalement transversal, il est étrange d'entendre une secrétaire nationale confédérale dire que la CFDT « *ne se positionne pas* », soit elle fait une grave erreur face à l'importance sociétale de la Fonction Publique, soit c'est une stratégie subtile...

Dialogue social académique

Le dialogue institutionnel dans notre académie passe régulièrement par des instances qui réunissent la direction du Rectorat et les organisations syndicales représentatives (dont le Sgen-CFDT) : le **Comité Technique Académique (CTA)** et le **Conseil Académique de l'Education Nationale (CAEN)** dans lequel siègent aussi les autres partenaires de l'Ecole : élus de la Région Centre Val de Loire, patronat et syndicats régionaux.

Les ordres du jour sont souvent assez techniques, nous publions ceux du CTA sur notre site, dans <https://orleans-tours.sgen-cfdt.fr/dossier/dialogue-social-academique/>

Nous y publions aussi un certain nombre de documents préparatoires, nos déclarations préalables ou spécifiques le cas échéant, et nos propres comptes-rendus.

Le CTA s'est réuni le 18/12/2017 sur les barèmes de répartition des postes de CPE et d'administratifs, le projet de collège multi-sites dans le sud du Cher, la mise en place du Complément Indemnitaire Annuel.

Le CTA du 18/01/2018 a traité de la répartition des moyens pour la rentrée 2018 du 1^{er} degré et du second (DHG prévisionnelles), des évolutions de la carte des sections sportives, des enseignements d'exploration et facultatifs, de l'informatique et des sciences du numérique, des sections européennes, de la mise en place du Rifseep pour la filière Recherche et Formation (ITRF), du barème du mouvement intra pour les administratifs et du bilan de la mise en place du Rifseep. Les projets de répartition des moyens d'enseignement 1^{er} et 2nd degrés ayant été rejetés par l'unanimité des organisations syndicales représentées au CTA, il a été reconvoqué pour une 2^{ème} lecture le 23 janvier, afin que le Rectorat puisse le valider sans changement !

Le CTA du 20/03/2018 a adopté le nouveau Projet Académique (2018-2022), examiné les budgets 2017, discuté des mesures concernant les emplois (tous corps). Les mesures concernant les postes des personnels administratifs, (de laboratoire, médico-sociaux, d'éducation, de direction, DDFPT) ayant été rejetées à l'unanimité des représentants des personnels, le CTA a été reconvoqué le 28 mars...

Les déclarations préalables et les questions diverses permettent aux représentants des personnels d'aborder tous les sujets d'actualité.

Rythmes

Dans le Loiret, un collectif « 5 matinées de classe dans les écoles primaires du Loiret » (DDEN du Loiret - FCPE 45 - SE-Unsa - Sgen-CFDT Orléans-Tours) a donné une conférence de presse le 15 décembre puis organisé une table ronde avec François TESTU sur les rythmes scolaires le 13 janvier à Orléans. C'était bien sûr très intéressant. Notre antenne du Loiret a réuni ses adhérent·e·s le 31 janvier notamment sur le dossier "Rythmes scolaires", semaine de 4 jours ou 4,5 jours et contexte actuel.

De toute évidence, les conditions ne sont plus réunies aux yeux des enseignants pour maintenir le rythme de 4,5 jours ; nous sommes pourtant persuadés que c'est le meilleur possible pour les élèves, surtout à l'école élémentaire. Les collègues reconnaissent avoir besoin du mercredi pour souffler et pour préparer leurs classes du reste de la semaine. L'intérêt des élèves est malheureusement sacrifié, mais il est difficile de militer en leur faveur contre l'avis d'une majorité d'enseignants. L'organisation du travail des enfants est indissociable de celle des adultes, qui est hélas prédominante.

Par conséquent nous continuons à dire qu'une réflexion et une réforme globale sur le rythme scolaire sont indispensables et que les mises en place successives de la semaine des 4 jours, puis de 4,5 jours et du retour au 4 jours autorisé par **l'absence de volonté politique du ministre actuel** sont catastrophiques pour la perspective de changer durablement le rythme scolaire dans l'intérêt de l'enfant. Mais nous ne pouvons pas condamner les collègues qui préfèrent revenir à 4 jours, surtout face à la pression ambiante dans certaines communes.

Nous continuons à croire en la capacité des collègues de comprendre les enjeux et de placer en priorité l'intérêt de l'enfant. Cependant nous ne pouvons ignorer l'idéologie ambiante ("On ne fait pas boire un âne qui n'a pas soif") et, notamment sur cette question, l'absence significative (purement démagogique) de volonté politique au plus haut niveau. Soyons donc sans illusion et sur l'issue des votes de la plupart des conseils d'école et sur la décision des IA-Dasen, qui n'ont que très peu de marge de manœuvre vu le positionnement ministériel. Malheureusement !

Aides à la Direction d'école

Le 13 décembre, l'intersyndicale pour la pérennisation des personnels d'aide à la direction des écoles a été reçue en audience au rectorat. Les directeur·trice·s d'école et les EVS étaient représenté·e·s et ont pu, comme si c'était encore nécessaire, réaffirmer tout à la fois et leur attachement au service public, et leur épuisement de ne pas être entendu·e·s !

L'école a besoin d'aide ! Cette école qu'ils défendent et soutiennent à l'heure actuelle au prix de leur santé, de la santé de leurs adjoint·e·s et collègues, étant donnée l'extrême complexité à mener de front la bataille de l'ouverture aux familles et aux intervenant·e·s extérieur·e·s, et de la fermeture pour la sécurisation des élèves.

Les propos déjà tenus en septembre devant l'Inspecteur d'Académie ont été répétés au rectorat parce qu'il devient urgent pour les personnes sur le terrain de dénoncer encore

ce qui affecte le climat scolaire des écoles : élèves, intervenant·e·s extérieur·e·s devant porte close, directeur·trice·s ne pouvant plus assurer leurs cours sereinement et collègues dérangé·e·s dans leurs cours lorsqu'ils·elles prennent le relais ! Quelle entreprise de 250 personnes ne possède ni standardiste, ni portier !

Le Sgen-CFDT a réitéré sa demande de compensation : le système D ne peut plus être une solution pour ces écoles et - si nous avons toujours déploré la précarité des contrats aidés - leur simple suppression, sans aucune autre proposition du gouvernement, n'est évidemment pas satisfaisante.

La gestion gouvernementale de ces fins de contrats n'est acceptable ni pour les personnels engagés, qui ont rendu d'énormes services aux écoles, ni pour les écoles. Le manque d'écoute et de proposition de notre Ministre de l'éducation à ce sujet n'est plus entendable !



**PREMIER
DEGRÉ**

Alerte « école inclusive »

La fédération Sgen-CFDT ayant lancé une alerte sociale afin de demander, pour les personnels du 1^{er} degré, le temps et les moyens nécessaires à la mise en œuvre de l'école inclusive, le Sgen-CFDT Orléans-Tours a pris le relais auprès de la Rectrice et de l'Inspecteur d'Académie du Loiret, qui nous a accordé une **audience le 20 février**.

Merci à nos adhérent·e·s sensibles à la question de nous avoir communiqué leur appréciation, leur point de vue sur ce sujet, au niveau local. Des témoignages éloquents !

L'audience accordée par l'IA-Dasen et l'IEN chargé de l'ASH a présenté un panorama complet de :

- ce qui est mis en œuvre et développé dans le Loiret (indemnité des enseignants référents, données chiffrées, projets d'Ulis),
- des difficultés rencontrées du côté de l'ARS (places insuffisantes en IME et ITEP),
- des postes vacants en Rased,
- des efforts faits pour la formation par la DSDEN (en dehors de la Dafop)
- de la multiplicité des situations de handicaps et troubles du comportement

Dans le Loiret, un poste d'aide aux élèves à besoins spécifiques (AEBS) a été créé pour faire face aux difficultés des équipes, mais celles-ci doivent toujours s'adresser en priorité à leur IEN ou leur chef d'établissement

Ont été aussi évoqués le nouveau diplôme d'Etat d'accompagnement éducatif et social (DAEAES) et le Parcours Emploi Compétence (PEC) qui permettra via Pôle Emploi de recruter en garantissant la formation et la professionnalisation. Mais « *la ressource* » manque...

Participez à l'enquête du Sgen-CFDT sur l'école inclusive !

Carrière :

Classe Exceptionnelle (Professeurs des écoles, CPE, Psy-EN, certifiés, agrégés et PLP)

La classe exceptionnelle a été créée dans le cadre de l'application de l'accord PPCR au 01/09/2017. Elle permet de valoriser l'exercice de fonctions durant une certaine durée et la richesse d'un parcours professionnel. C'est une promotion possible en fin de carrière.

Les premières promotions viennent d'avoir lieu. Après la première campagne, [le SGEN-CFDT dénonce des prises en compte assez aléatoires des services, et une lecture très restrictive des textes par le ministère.](#)

PREMIERES DECEPTIONS

L'administration ne communique pas aux organisations syndicales de fichier de candidats : il nous est donc **impossible de vérifier quoi que ce soit**. De plus, pour les promotions au titre de 2017, nous n'avons pas obtenu, sauf pour les PE du Loiret, la réunion de Groupes de Travail pour examiner les candidatures. Outre les problèmes dus à **l'interprétation restrictive** des textes faite par le ministère, certains de nos adhérents nous ont signalé des anomalies sur l'inscription au titre du vivier 1. Tout ceci rend très difficile une action collective.

Nous ne manquerons pas d'exprimer notre mécontentement mais il nous faut d'abord analyser les résultats des CAP qui sont réunies en formation restreinte. Nous avons aussi des interrogations sur la mixité, l'arbitraire des avis donnés par la Rectrice ou le Dasen, ... Ce travail demande énormément de temps.

Nous pouvons aussi bien sûr intervenir sur des situations individuelles, mais uniquement pour nos adhérents.

Vous pouvez à nouveau candidater sur IProf pour une promotion à la classe exceptionnelle au 01/09/2018 si vous êtes à la hors classe (sous certaines conditions, cf. infographie)..

LES DEUX VOIES D'ACCÈS

1. Par l'exercice de fonctions (**premier vivier**). Celles-ci doivent avoir été exercées durant 8 ans au moins, pas forcément de manière continue. En cas d'exercice de plusieurs fonctions, les durées sont cumulatives. La liste des fonctions est définie par un arrêté. Il faut avoir exercé celles-ci comme « *titulaire* », les « *faisant fonction* » ne sont pas éligibles. De même, exercer partiellement en BTS ou CPGE avec une affectation en lycée n'est pas comptabilisé. Seules les années scolaires complètes seront comptabilisées.

2. Par le parcours professionnel (**deuxième vivier**). Il n'existe pas de critères précis pour définir ce vivier, tant celui-ci peut être constitué d'expériences variées qu'il est impossible de hiérarchiser.

Pour être éligible à la promotion, il faut être **au moins au 3^{ème} échelon de la hors classe** pour le 1^{er} vivier et être au dernier échelon de la hors classe pour le 2^{ème} vivier.

Les personnes en congé parental sont promouvables si elles sont en activité au 31/08 de l'année en cours.

Les promotions issues du premier vivier devront représenter au moins 80 % des promotions accordées.

Le Ministère vient de publier une note de service au BO qui **modifie les notes de service pour l'accès à la classe exceptionnelle**.

Une modification IMPORTANTE est spécifiée : pour 2018 : les services à 50 % en éducation prioritaire et ceux effectués en RAR ou en RRS sont éligibles au titre du vivier 1 !

Vous avez jusqu'au 25/04, 18 h. pour vous inscrire !

<http://sgenplus.cfdt.fr/article/classe-exceptionnelle-qui-comment-quand/>

Qui peut accéder au 3^{ème} grade ?

PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT, D'ÉDUCATION ET D'ORIENTATION 1^{ER} ET 2ND DEGRÉS Hors-Classe : échelon 3 à 6 et ayant exercé au moins 8 ans

- En éducation prioritaire et politique de la ville
- Dans l'enseignement supérieur
- Comme directeur d'école, DCIO, directeur de Segpa, directeur déptal ou régional UNSS
- En tant que formateurs académiques, conseillers pédagogiques y compris EPS
- En tant que DDFPT (ex Chefs de travaux)
- Enseignant référent handicap

Au moins 80 % de possibilités d'accès à la classe exceptionnelle

PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT, D'ÉDUCATION ET D'ORIENTATION 1^{ER} ET 2ND DEGRÉS Hors-Classe : dernier échelon (n°6)

- Appréciation du DASEN ou du Recteur
- Ancienneté dans la plage d'appel

Au plus 20 % de possibilités d'accès à la classe exceptionnelle

CLASSE EXCEPTIONNELLE 10 % de chaque corps

PE
Certifiés
P.EPS
PLP
CPE
Psy-EN

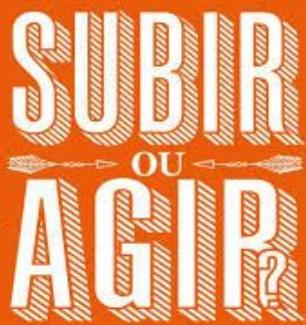
Indice minimum : 695
3256 € brut par mois
Indice maximum : 972
4554 € brut par mois
= dernier échelon de la hors-classe des agrégés

Agrégé

Indice minimum : 830
3889 € brut par mois
Indice maximum : 1067
4999 € brut par mois (*)

Le Sgen-CFDT Orléans-Tours compte sur toi ! Pourquoi ?

Au travail, tu préfères :



Les prochaines élections professionnelles auront lieu en **décembre 2018**. La campagne électorale n'est pas encore engagée, et **notre priorité actuelle est de constituer nos listes de candidat·e·s pour les commissions paritaires départementales** (les CAPD [Profs d'Ecole]), **académiques** (les CAPA [tous corps du 2nd degré et administratifs]) ainsi que pour le **Comité Technique Académique** (CTA), qui juge la représentativité des organisations syndicales.

Nous te proposons de faire partie d'une liste Sgen-CFDT, et de choisir dans quelle mesure tu souhaites t'engager, en t'investissant plus ou moins dans la future campagne, en apparaissant sur la liste en position éligible ou non.



CANDIDATS CFDT AUX PROCHAINES ÉLECTIONS !

Nous attendons ta réponse au :
orleans-tours@sgen.cfdt.fr

**Si tu hésites à t'investir
mais que tu es intéressé·e,
n'hésite pas à nous questionner !**

**Nous pouvons aussi
te contacter par téléphone,
ou nous rencontrer pour échanger.**

Pourquoi ?

- ✓ Pour faire entendre ta voix
- ✓ Pour soutenir les efforts de notre syndicat qui cherche à œuvrer chaque jour davantage dans **une école ouverte sur son temps**
- ✓ Pour **renseigner et accompagner les collègues** qui souhaitent information et soutien.
- ✓ Pour permettre au syndicat de **compléter ses listes** et de **rester un interlocuteur de poids** face aux DSDEN et face au Rectorat.

Tu le vois, tu peux nous soutenir de différentes façons : un tout petit peu (en acceptant d'apparaître en position non éligible), ou davantage, en étant élu·e, et/ou en participant à la campagne avec une équipe active et fort sympathique !

Pour agir ensemble, rejoins-nous !

Réforme du Bac

Courrier des lecteurs et lectrices

La réforme actuelle du Bac suscite un certain nombre d'échanges sur les listes internes de discussion entre militant·e·s.

Un exemple intéressant ci-dessous, à propos de l'oral de l'épreuve anticipée de Français (EAF).



L'ancienne liste de textes a été remplacée par un descriptif mais cela ne change pas grand-chose : la majorité des candidats que j'interroge restent prisonniers du cours et l'objectif qui était visé, à savoir évaluer des compétences de lecture et d'analyse ne me semble pas atteint. On évalue la capacité du candidat à "recracher le cours" et l'analyse effectuée par le prof. C'est pourquoi je plaide pour la disparition pure et simple d'une liste des textes étudiés.

Si l'objectif reste effectivement d'évaluer des compétences de lecture et d'analyse, il pourrait être beaucoup plus profitable d'analyser en cours de très nombreux textes, de genres, d'époques et de registres variés pour en observer les caractéristiques et savoir les identifier dans n'importe quel texte. Pour l'épreuve, on pourrait alors imaginer de piocher dans une liste de textes variés, liste fournie par le ministère si on reste dans le cadre de sujets nationaux, ou par les IPR pour chaque académie. On pourrait alors réellement évaluer la capacité du candidat à comprendre le sens, à mettre en évidence son aptitude à observer des procédés d'écriture et à les interpréter, à résister le texte dans un contexte particulier (mouvement, période historique...), à dégager et apprécier les qualités d'écriture,

Cela libérerait les enseignants de Lettres en 1^{ère} de la pression et de la contrainte de la liste : nombre de textes à boucler, tentative pour chaque texte d'arriver à une analyse plus ou moins exhaustive, temps consacré à l'étude de chaque texte, souvent plus proche des deux heures que de l'heure préconisée par les corps d'inspection, au risque d'ennuyer les élèves et de leur faire perdre toute spontanéité.

Rien n'empêche de conserver un descriptif des activités qui, sans mentionner les textes travaillés au cours de l'année, pourrait exposer les activités menées : lectures cursives, clubs de lectures, représentations théâtrales, analyse d'images, de films etc.

Pascale Noguès, Orléans

Rémunération des CPE pour les « devoirs faits » : précision

Vous avez sur notre site internet notre article sur les "devoirs faits".

Le Secrétaire Général du Rectorat nous précise que les **interventions des CPE pour prendre en charge des groupes**, au même titre qu'un intervenant relevant d'un autre statut, peuvent donner lieu à versement d'HSE dès lors que ces interventions s'opèrent en dehors de leur service et donc au delà de celui-ci.

Par ailleurs, aucune rémunération n'est versée au titre de l'organisation qui revient aux CPE au regard de leurs statuts et de leurs obligations.

Eveillance : un bon moment pour les jeunes militants

Jeune adhérente du Sgen-CFDT Orléans-Tours, Mélanie a participé au stage « Eveillance » organisé par la CFDT Centre les 28 et 29 novembre au Center Parc de Sologne. Elle nous a envoyé son témoignage :

« J'ai eu l'occasion de participer à la formation Eveillance se déroulant sur deux jours dans le cadre de Center Parc. Cette formation proposée par la CFDT Centre était adressée aux jeunes syndiqués·e·s. Nous avons pu, lors de ces deux jours, en apprendre plus sur le fonctionnement du syndicat, à l'aide de travaux en groupe animés par deux formateurs qui étaient très vivants. Nous avons ensuite pu poser les questions que nous souhaitions à une personnalité de la confédération et à des personnes "jeunes" ayant déjà des responsabilités au sein du syndicat. Pour finir ces deux jours, des jeux de cohésion ont été organisés et certains d'entre nous ont profité du jacuzzi.

J'ai vraiment apprécié ces deux jours et appris beaucoup de choses sur le fonctionnement du syndicat. ».

Carnet noir : Michel Colmant

Nous avons appris avec tristesse la disparition de notre ancien camarade Michel Colmant, le 5 mars, à la suite d'une longue maladie, âgé de 70 ans.

Professeur agrégé de Lettres Classiques au Lycée Grandmont de Tours, Michel Colmant a été longtemps très investi dans les instances du Sgen-CFDT, au « Sgen 37 », mais aussi au niveau académique, notamment comme élu à la CAPA des Agrégés.

Comme beaucoup d'autres brillants militants tourangeaux qui nous ont quittés lors de la crise de 2004, il nous manquait déjà ! Son ancien syndicat salue sincèrement sa mémoire.

Michel de PEYRET

Retour du Congrès régional de la CFDT

Notre grande déception lors du congrès de Nouan-le-Fuzelier (27-28 mars) n'a d'égale que notre volonté de poursuivre (voire refonder) un dialogue sincère, ouvert, équitable, ainsi qu'un partenariat constructif entre le *Sgen-CFDT Orléans-Tours* et l'Union Régionale Inter professionnelle, l'Uri-CFDT Centre.



La délégation du Sgen-CFDT Orléans-Tours

Dans l'intervention du Sgen à ce congrès, nous nous réjouissions d'avoir avec l'Uri-CFDT des relations bien meilleures qu'autrefois. Le satisfecit que nous exprimions était toutefois tempéré par nos remarques critiques notamment sur les candidatures seulement masculines présentées par le Bureau Régional sortant, et par notre regret de l'absence de débat de fond sur la proposition de réforme statutaire.

Le congrès n'a fait qu'aggraver nos réserves quant à la manière dont il a été préparé et s'est déroulé. Nous nous sommes exprimés clairement, sans haine et sans crainte, et sans aucune volonté de régler des comptes personnels car nous respectons tout le monde et nous n'ignorons pas quelle charge représente la responsabilité d'une Uri.

Nous sommes persuadé·e·s que, si nous avons adhéré à la CFDT, les un·e·s et les autres, c'est parce que nous avons fait le choix de l'intelligence collective dans une organisation capable de vrais débats, respectueux à la fois de la rationalité et de la diversité des sensibilités et des analyses, avec le maximum d'honnêteté intellectuelle.

Nonobstant notre déception, nous avons néanmoins largement approuvé la résolution, ce qui témoigne clairement de notre bonne volonté.

Tout·e·s les adhérent·e·s ont dû recevoir directement un mél les invitant à **découvrir leur nouvel espace adhérent** sur monespace.cfdt.fr : merci à vous de vérifier vous-même et **mettre à jour vos informations** et coordonnées personnelles, professionnelles et syndicales.



66 % de la cotisation est déductible des impôts

La cotisation revient donc au 1/3 de son montant seulement.

De plus la CFDT a enfin obtenu ce qu'elle demandait depuis des années : la transformation de cette déduction en **crédit d'impôt** afin que même les adhérent·e·s non imposables puissent en bénéficier.

Le Sgen-CFDT près de chez vous

Antenne du CHER

✉ Maison des syndicats
5 boulevard Clemenceau
18000 BOURGES
① 02 48 27 51 51
✉ 18@sgen.cfdt.fr

Antenne d'EURE-ET-LOIR

✉ 1 rue Salvador Allende
28300 MAINVILLIERS
① 06 88 08 70 05
✉ 28@sgen.cfdt.fr

Antenne de l'INDRE

✉ Maison des Syndicats Louise Michel 86 rue d'Aquitaine
36000 CHÂTEAUROUX
① 02 54 34 26 45
✉ 36@sgen.cfdt.fr

Antenne d'INDRE-ET-LOIRE

✉ Maison des syndicats
18 rue de l'Oiselet
37550 SAINT-AVERTIN
① 02 47 36 58 56
✉ 37@sgen.cfdt.fr

Antenne du LOIR-ET-CHER

✉ Maison des Syndicats
35/37 Avenue de l'Europe
41000 BLOIS
① 06 77 15 04 08
✉ 41@sgen.cfdt.fr

Antenne du LOIRET

✉ 10 rue Théophile Naudy
45000 ORLÉANS
① 02 38 22 38 58
✉ 45@sgen.cfdt.fr

Sgen-CFDT Orléans-Tours

✉ 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLEANS
① 02 38 22 38 59
Courrier électronique : orleans-tours@sgen.cfdt.fr
Site : <http://www.sgencfdt-orleans-tours.fr/>
Facebook : <https://www.facebook.com/sgencfdtoreleanstours>

Nous vous avons envoyé le 16 février un courrier avec votre carte d'adhérent·e, votre attestation pour la déclaration de revenus 2017 et, le cas échéant une demande de mise à jour du PAC.